
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 4 avril 2022 à 19 h
55, avenue Dupras**

PRÉSENCES :

Mme Nancy BLANCHET, mairesse d'arrondissement
Mme Laura-Ann PALESTINI, conseillère de la Ville
M. Richard DESCHAMPS, M.B.A., conseiller de la Ville
Mme Daniela ROMANO, conseillère d'arrondissement
Mme Josée TROILO, conseillère d'arrondissement
M. Michel NOEL, conseiller d'arrondissement
M. Benoit AUGER, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Nathalie HADIDA, secrétaire d'arrondissement
M. Alain POIRIER, directeur CSLDS

10 - Ouverture de la séance et mot de la mairesse

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h.

Collègues du conseil,
Mesdames et messieurs,

En guise de mot d'ouverture, je tenais simplement à préciser que le conseil d'arrondissement d'aujourd'hui devait se tenir en mode virtuel pour une dernière fois, d'autant plus que le Québec est officiellement dans une 6^e vague de COVID-19.

Or, un décret du gouvernement du Québec daté du 26 mars dernier, oblige les 1 100 municipalités du Québec à tenir en présentiel leurs séances du conseil.

Dans les circonstances, la prudence est toujours de mise.

Un simple rappel des mesures de prévention à appliquer :

- Conserver une distanciation physique minimale de 1 mètre.
- Le port du masque de procédure est obligatoire en tout temps.

Je vous remercie.

CA22 20 0095**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tel que livré aux membres du conseil d'arrondissement, en ajoutant les points suivants :

10.03.1 Condoléances – décès de M. Yvan Charron

20.01.1 Contrat à Construction Larotek inc. - travaux de reconstruction de trottoirs et bordures

Adoptée à l'unanimité.

10.02

CA22 20 0096**Période de réponses et questions du public**

Madame la mairesse d'arrondissement procède à la période de questions des citoyens, conformément au règlement LAS-0005.

Questions posées par	Sujet de l'intervention
M. Grégoire Ouellet-Léveillé	Inconvénients des projets de construction
M ^m e Rolande Dubeault	Entretien des terrains privés
M ^m e Nathalie Hamel	État de propreté de la rue Stinson
M. Alexandre Havens	Plantation d'arbustes le long de la piste cyclable
M. François Bouchard	Réglementation sur les thermopompes
Mme Sonja Susnjar	Développement du secteur LaSalle Ouest

10.03

CA22 20 0097

Condoléances - décès de M. Yvan Charron

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de monsieur Yvan Charron, survenu le 1^{er} avril dernier.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.03.1

CA22 20 0098

Félicitations à Mme Denise Brault - Médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés

ATTENDU QUE le dimanche 3 avril 2022, Mme Denise Brault s'est vu octroyer la prestigieuse Médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés.

ATTENDU QUE Mme Brault est reconnue à LaSalle pour son implication citoyenne admirable, notamment à titre de présidente-fondatrice du Groupe des aidants du Sud-Ouest durant 26 ans, pour sa générosité, ainsi que son altruisme.

ATTENDU QUE par son dévouement, Mme Brault donne de son temps sans compter, afin de veiller au mieux-être des aînés de notre arrondissement.

ATTENDU QUE par son engagement bénévole soutenu, Mme Denise Brault a fait une grande différence dans la communauté laSalloise et au-delà.

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement félicite Mme Denise Brault, de LaSalle, pour avoir reçu la Médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

CA22 20 0099**Félicitations à M. Marcel Mills - 100^e anniversaire de naissance**

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par Michel NOEL

et résolu :

QUE le conseil offre ses plus sincères félicitations et meilleurs vœux à Monsieur Mills, qui célébrera son centième anniversaire.

Avoir cent ans est un événement très spécial, une date historique qui mérite d'être soulignée, bien peu de gens peuvent se vanter d'avoir vécu un siècle, d'avoir pu assister à tant de changements et, dans sa vie, d'avoir accompli autant.

Félicitations Monsieur Mills!

Adoptée à l'unanimité.

10.05

CA22 20 0100**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 7 mars 2022**

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 mars 2022 à 19 h.

Adoptée à l'unanimité.

10.06

CA22 20 0101**Dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 9 mars 2022**

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 9 mars 2022.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1227301001

CA22 20 0102

Contrats à Entreprise T.R.A. (2011) inc. et Les Revêtements Scelltech inc. - travaux de marquage

Il est proposé par Michel NOEL

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 307 814,81 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et tous les frais incidents, le cas échéant, pour des travaux de marquage, lignage, pistes cyclables et terrains de basketball dans l'arrondissement de LaSalle.

D'accorder à Entreprises T.R.A. Inc. (Lot A), et Les revêtements Scelltech Inc. (Lot B), les plus bas soumissionnaires conformes, le contrat à cette fin, aux prix de leur soumission, soit pour une somme maximale de 223 167,34 \$ pour le lot A et 84 647,47 \$ pour le lot B, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 22-19186.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1227151009

CA22 20 0103

Contrat à Construction Larotek inc. - travaux de reconstruction de trottoirs et de bordures

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 547 034,49 \$, taxes incluses, comprenant le contrat, les contingences et les incidences, le cas échéant, pour des travaux de reconstruction de trottoirs et de bordures dans l'arrondissement de LaSalle.

D'accorder à Construction Larotek Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 528 571,24 \$, taxes incluses, (contrat : 471 581,46 \$ + contingences 56 589,78 \$) conformément aux documents de l'appel d'offres 714741.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01.1 1227151007

CA22 20 0104

Dépense additionnelle - travaux de déneigement de la saison hivernale 2021-2022

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'entériner une dépense additionnelle de 13 522,91 \$, taxes incluses, pour des travaux de déneigement dans le cadre de la première année de l'appel d'offres 21-18767 portant sur la location d'équipements mécaniques avec opérateurs pour les opérations de déneigement de la saison hivernale 2021-2022 majorant ainsi la dépense totale autorisée de 1 511 536,10 \$, taxes incluses, à un montant approximatif de 1 525 059,01 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1226598001

CA22 20 0105

Engagement d'acquisition et d'entretien du réseau d'aqueduc

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

De confirmer l'engagement de la Ville de Montréal d'acquérir et d'entretenir le réseau d'aqueduc à construire dans le cadre de la construction d'une nouvelle rue pour le projet de développement résidentiel au 8585 boulevard LaSalle.

De confirmer l'engagement de transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après que les travaux de construction seront achevés, une attestation quant à leur conformité avec l'autorisation accordée, le tout en vertu des points 2.2, 2.3 et B12 du formulaire de demande d'autorisation du MDDELCC.

D'accepter l'engagement de la Ville de Montréal à prendre possession dudit réseau à la fin des travaux.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1227151008

CA22 20 0106

Modification de l'emplacement du projet de verdissement d'emprise de ligne aérienne de transport d'électricité

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'amender la résolution CA17 200679 afin de remplacer le tronçon initial du boulevard Champlain, entre le boulevard Bishop-Power et la rue Gagné, visé dans le cadre de l'Entente de collaboration sur le verdissement entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal pour le projet de l'aménagement de la piste cyclable, par le tronçon du boulevard Champlain, entre la rue Gérald (limite de l'arrondissement de Verdun) et la 3e Avenue.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1227405001

CA22 20 0107

Convention avec Héritage Laurentien - entretien écologique du parc des Rapides

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'autoriser l'entente à intervenir entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle pour la gestion écologique du parc des Rapides et accorder une contribution de 221 696 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à cette fin.

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut à signer cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1217551025

CA22 20 0108

Contribution financière à L'Avant-Scène de LaSalle - soutien à la création et production artistique

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 1 800 \$ à L'Avant-Scène de LaSalle pour la réalisation de décors pour la pièce: « Du bon monde », présentée au Théâtre du Grand Sault du 5 au 8 mai 2022, dans le cadre du programme « Soutien à la création et production artistique » de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir et d'une affiche de commanditaires. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1227769001

CA22 20 0109

Soutien financier à la Chambre de commerce et d'industrie du Sud-Ouest de Montréal – Gala UNIO

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Nancy BLANCHET

et résolu :

D'accorder un soutien financier de 1 500 \$ plus taxes à la Chambre de commerce et d'industrie du Sud-Ouest de Montréal (CCISOM) pour l'organisation de la 10e édition du Gala UNIO le 17 mai 2022.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1225212008

CA22 20 0110

Paroisse Madre dei Cristiani - processions et fête paroissiale au parc Ouellette

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Michel NOEL

et résolu :

De permettre à la paroisse Madre dei Cristiani de tenir une procession le 15 avril 2022, d'organiser une fête paroissiale le 29 mai 2022 au parc Ouellette et de tenir une autre procession le dimanche 29 mai 2022.

D'autoriser la paroisse, à l'occasion de la fête paroissiale, à vendre de la nourriture, à tenir des jeux de tombola et manèges et à vendre des boissons alcoolisées moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Les organisateurs devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit vendue ou servie à des personnes mineures et de respecter les

règles d'hygiène lors de la préparation et la vente de nourriture. Le conseil encourage l'organisme à offrir des aliments santé selon la politique alimentaire de l'arrondissement de LaSalle.

D'autoriser la paroisse à tenir une loterie pour le paiement de certains travaux reliés à l'église moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

D'accorder la permission de vendre des rameaux le dimanche 10 avril 2022 à l'occasion du dimanche des Rameaux et de vendre des roses le dimanche 8 mai 2022 à l'occasion de la fête des Mères.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

La paroisse devra respecter toutes les normes prescrites par le Services incendies de Montréal.

La paroisse devra s'engager à respecter toutes les mesures sanitaires et la distanciation recommandée par la santé publique lors de la tenue des événements.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1229309009

CA22 20 0111

Convention avec Héritage Laurentien - réalisation du programme Éco-quartier

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

D'autoriser la signature de la convention à intervenir entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle pour la réalisation du programme Éco-quartier pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023 et accorder une contribution de 262 000 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à cette fin.

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut à signer cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1227551003

CA22 20 0112**Acquisition d'œuvres - Salon du printemps de l'Association des artistes de LaSalle**

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Nancy BLANCHET

et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 600 \$ pour l'acquisition d'œuvres lors du Salon du printemps de l'Association des artistes de LaSalle qui se tiendra du 7 au 23 avril 2022.

De verser une contribution financière de 400 \$, incluant toutes les taxes si applicables, pour l'attribution de trois mentions aux œuvres primées lors de cet événement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1227769002

CA22 20 0113**Association Cornucopia du Canada - barbecue annuel au parc Hayward**

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

D'autoriser l'Association Cornucopia du Canada à tenir son barbecue annuel qui aura lieu le 11 juin 2022 au parc Hayward et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit servie ou vendue à des personnes mineures.

Les organisateurs devront s'engager à respecter toutes les mesures sanitaires et la distanciation recommandée par la santé publique lors de la tenue de l'événement.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1229309008

CA22 20 0114**Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal - festival grec**

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal de tenir son festival grec au parc des Rapides les 8, 9 et 10 juillet 2022. En cas de pluie, l'activité sera remise aux 15, 16 et 17 juillet 2022.

De permettre à l'organisme de vendre des boissons alcoolisées, sous réserve de l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les boissons alcoolisées devront être servies dans des verres en plastique et les responsables devront s'assurer qu'aucune bouteille ou cannette ne soit présente sur le site. Les organisateurs auront l'entière responsabilité de s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit vendue ou servie à des personnes mineures.

De permettre la vente de nourriture durant l'activité moyennant le respect de la réglementation de la Ville de Montréal sur les aliments. Les organisateurs devront respecter les règles d'hygiène lors de la préparation et la vente de nourriture. Le conseil encourage l'organisme à offrir des aliments santé selon la politique alimentaire de LaSalle.

De permettre l'installation des chapiteaux et des kiosques de ville sur le site. L'installation doit être faite par une firme spécialisée et conforme aux normes de sécurité.

De permettre l'installation des jeux gonflables sur le site. L'installation doit être faite par une firme spécialisée et conforme aux normes de sécurité.

De permettre l'utilisation d'un site d'affichage, selon les disponibilités, le tout devant être soumis pour approbation au préalable par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

Afin d'amoindrir l'impact sonore sur les résidents du quartier, les organisateurs doivent s'assurer que les boîtes de son soient tournées en direction du fleuve et que le niveau du son ne soit pas abusif.

Les organisateurs sont encouragés à prendre les moyens pour amoindrir la quantité de déchets générés par le Festival en offrant la possibilité de récupération des matières recyclables.

Les organisateurs doivent s'engager à respecter toutes les mesures sanitaires et la distanciation recommandée par la santé publique lors de la tenue de l'événement.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1229309007

CA22 20 0115

Hôpital LaSalle - camion de rue de restauration pour un événement de reconnaissance

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'entériner l'autorisation d'un camion de rue de restauration pour un événement de reconnaissance pour le personnel de l'Hôpital LaSalle pour souligner les deux ans de la pandémie au 8585, terrasse Champlain, qui a eu lieu le 24 mars 2022.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1229002002

CA22 20 0116**Sports Experts - chapiteau dans le stationnement du Carrefour Angrignon**

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Michel NOEL

et résolu :

D'autoriser le magasin Sports Experts à installer un petit chapiteau dans le stationnement du Carrefour Angrignon du 8 au 21 août 2022.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1229002001

CA22 20 0117**Fondation de l'Hôpital LaSalle - parc d'amusement au Carrefour Angrignon**

Il est proposé par Michel NOEL

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

De permettre à la Fondation de l'Hôpital LaSalle de tenir un parc d'amusement sur le terrain du Carrefour Angrignon du 5 au 15 mai 2022 inclusivement afin d'amasser des fonds pour l'hôpital, le tout exempt de frais d'utilisation d'eau. L'arrivée et le montage des manèges se feront à compter du 30 avril 2022.

La Fondation devra respecter les conditions suivantes :

1. Fournir avant la tenue de l'événement :
 - a. la preuve qu'une police d'assurance-responsabilité civile pour une couverture d'au moins 1 000 000 \$ sera en vigueur pendant toute la période de temps de l'événement ;
 - b. un certificat d'ignifugation des tentes et des structures gonflables s'il y a lieu ;
 - c. la liste des jeux mécaniques et leurs numéros d'immatriculation si disponible ;
 - d. la preuve que la compagnie "Amusements Spectaculaires Inc." détient une licence valide d'exploitant émise par la Régie des alcools, des courses et des jeux.
2. Respecter toutes les dispositions prévues par le décret 649-91 et le règlement sur les jeux mécaniques.
3. Maintenir un espace à bureau pour les responsables de l'événement.
4. Maintenir un service de sécurité en tout temps.
5. Maintenir un service d'entretien adéquat pour garder propres les endroits où les déchets sont susceptibles de s'accumuler.

6. Maintenir dans de bonnes conditions hygiéniques des équipements sanitaires.
7. Ne permettre aucune vente et aucune consommation de boisson alcoolisée.
8. Respecter tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux en vigueur dans l'arrondissement.
9. Ne pas empiéter sur la rue et les trottoirs.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1225212009

CA22 20 0118

Nomination de nouveaux membres au comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2022.

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Nancy BLANCHET

et résolu :

De nommer deux (2) nouveaux membres résidents au sein du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2022 :

Monsieur Michal Pawelczak à titre de membre résident, et

Monsieur Kednel François à titre de membre résident suppléant.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1227301008

CA22 20 0119

Reddition de comptes

Il est proposé par Michel NOEL

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 22 février au 20 mars 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour février 2022.

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1223035006

CA22 20 0120**Adoption - Règlement LAS-0153 pour l'aménagement d'une garderie**

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du conseil d'arrondissement du 7 mars 2022;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance du conseil d'arrondissement du 7 mars 2022;

ATTENDU qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis son dépôt,

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Michel NOEL

et résolu :

D'adopter le règlement LAS-0153 autorisant l'aménagement d'une garderie dans le bâtiment existant situé sur le lot numéro 1 725 135 (rue Juliette).

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1222363016

CA22 20 0121**Dérogation mineure - enseignes au 1511 rue Lapierre**

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un concept d'affichage commun aux nouvelles écoles du Centre de services scolaires;

CONSIDÉRANT que l'application de la réglementation cause un préjudice sérieux au requérant;

CONSIDÉRANT que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT que la demande ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publique, ni les dispositions de zonage ou lotissement relatives aux droits acquis;

CONSIDÉRANT que les dérogations respectent le Plan d'urbanisme,

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'accorder deux dérogations mineures (demande DM3003134315), pour un bâtiment communautaire situé au 1511, rue Lapierre (lot numéro 5 854 907) afin d'autoriser une enseigne rattachée au bâtiment d'un maximum de 10,33 mètres carrés et une enseigne détachée du bâtiment

d'un maximum de 10,46 mètres carrés, alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 2098, article 10.2.4, la superficie maximale par enseigne autorisée pour un bâtiment dont l'usage est communautaire (p1) est limitée à 6,5 mètres carrés.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1227301007

CA22 20 0122
Plan d'implantation et d'intégration architecturale

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

De réunir pour adoption les points 40.03 à 40.07.

D'adopter les points 40.03 à 40.07.

Adoptée à l'unanimité.

40.02.1

CA22 20 0123
P.I.I.A.D. - modification du revêtement extérieur d'un bâtiment institutionnel au 2100 boul. Shevchenko

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission du permis de transformation (demande TR3003130821), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la modification du revêtement extérieur d'un bâtiment institutionnel situé au 2100, boulevard Shevchenko (lot numéro 1 451 059).

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1227301006

CA22 20 0124**P.I.I.A.D. - remplacement du revêtement en façade avant du bâtiment bifamilial aux 20 et 22 avenue Bélanger**

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande TR3003121215), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre le remplacement du revêtement en façade avant du bâtiment bifamilial situé aux 20 et 22, avenue Bélanger (lot numéro 2 331 555).

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1227301005

CA22 20 0125**P.I.I.A.D. - agrandissement et ajout d'un garage au bâtiment unifamilial au 115 rue des Oblats**

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande TR3003083535), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement et l'ajout d'un garage au bâtiment unifamilial situé au 115, rue des Oblats (lot numéro 1 930 192).

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1227301004

CA22 20 0126**P.I.I.A.D. - modification du revêtement d'une habitation bifamiliale aux 9473 et 9475 rue Clément**

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande TR3003113496), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0146, afin de permettre la modification du revêtement d'une habitation bifamiliale située aux 9473 et 9475, rue Clément (lot numéro 1 930 559).

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1227301002

CA22 20 0127

P.I.I.A.D. - agrandissement d'une habitation unifamiliale au 6 rue Airlie

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (demande AG3003041366), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement d'une habitation unifamiliale située au 6, rue Airlie (lot numéro 4 523 700).

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1227301003

CA22 20 0128

Décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines

Il est proposé par Michel NOEL

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

50.01 1226456004

CA22 20 0129**Désignation de Mme Christianne Cyrenne au sein du conseil d'administration de la Société de la salle Jean-Grimaldi**

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

D'approuver la désignation de M^{me} Christianne Cyrenne, directrice de l'arrondissement de LaSalle à titre de représentante de l'arrondissement de LaSalle au sein du conseil d'administration de la Société de la salle Jean-Grimaldi.

Adoptée à l'unanimité.

51.01 1226152001

CA22 20 0130**Nomination de M. Richard Landreville au comité de circulation pour l'année 2022**

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Nancy BLANCHET

et résolu :

D'approuver la nomination de Monsieur Richard Landreville pour siéger au comité de circulation de l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité.

51.02 1227151005

CA22 20 0131**Levée de la séance**

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

De lever la séance à 19 h 38.

Adoptée à l'unanimité.

70.01

Nancy BLANCHET
Mairesse d'arrondissement

Nathalie HADIDA
Secrétaire d'arrondissement

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Nancy BLANCHET
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 mai 2022.